



FETE DU VILLAGE 2021 – ST MARTIN DE NIGELLES

REGLEMENT DU CONCOURS DU PLUS BEAU DEGUISEMENT

A l'occasion de la Fête du Village 2021, le Comité des Fêtes de St Martin de Nigelles organise un concours de déguisements destiné aux enfants.

Article 1 : Ce concours est ouvert aux enfants de 3 à 10 ans inclus domiciliés ou non à St Martin de Nigelles.

Article 2 : Les inscriptions sont ouvertes de 14h00 et 16h00, le jour de la manifestation. Les participants doivent se présenter à la buvette et donner les informations suivantes : nom et prénom, numéro de téléphone et thème du déguisement. L'inscription est gratuite.

Article 3 : Chaque participant est libre de choisir le thème de son déguisement. Aucun thème n'est imposé. Les déguisements du commerce sont acceptés. Le maquillage est un plus.

Article 4 : les candidats sont invités à se présenter à 17h devant la salle multi activités pour le défilé. Le jury délibérera à l'issue de celui-ci. Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 5 : Le jury est déterminé par le Comité des Fêtes. Les membres de la famille du jury ne peuvent participer au concours.

Article 6 : Critères de notation du déguisement sur 20 :

- L'esthétique générale et la cohérence de l'ensemble de la proposition avec le thème annoncé par le candidat : **5 points**
- L'originalité de la proposition : **4 points**
- La créativité de la production (fait maison ou non, apport de l'enfant dans la création) : **6 points**
- L'accessoirisation du déguisement, coiffure, maquillage : **3 points**
- Le défilé : **2 point**

Article 7 : le nom des gagnants est annoncé à partir de 17h30, le jour de la manifestation. Des lots seront remis aux : 1^{er}, 2^e et 3^e gagnants.

Article 8 : Le Comité des Fêtes peut à tout moment décider de l'annulation du concours.

Article 9 : La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le tuteur ou la tutrice de candidat(e) accepte par ailleurs l'exploitation gracieuse par le Comité des fêtes, du nom de son enfant et de sa photo à des fins de promotion de l'évènement.

✂.....

Je, soussigné(e),, tuteur/tutrice légal(e) de accepte le règlement du concours du plus beau déguisement 2021, qui m'a été remis par le Comité des Fêtes.

J'autorise le Comité de Fêtes à prendre et utiliser des photos de mon enfant dans le cadre de la promotion de la Fête du Village.

Le 14 septembre 2021, à St Martin-de-Nigelles

Signature